



RAPPORT

de la commission d'environnement et d'urbanisme

au

CONSEIL GÉNÉRAL

Concernant

La modification partielle du PAZ-RCCZ « secteur des vergers »

Selon le message du Conseil Municipal du
27 septembre 2018

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du projet de modification partielle du PAZ-RCCZ dans le secteur « des Vergers ».

La Commission remercie le service de l'urbanisme et de la mobilité pour la qualité des rapports et documents fournis. Elle remercie particulièrement M. Kempf pour les réponses de son service et pour être venu présenter, avec Monsieur le conseiller communal Christophe Clivaz, ces dernières à la Commission.

La Commission s'est réunie à 2 reprises pour examiner la demande.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissances des documents et annexes concernant l'objet pré-cité.

La Commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des **9** membres présents.

II EXAMEN DU PROJET

1 Questions

La Commission a soulevé les interrogations suivantes :

Quelle est la valeur financière des parcelles devant changer d'affectation (mixte en zone agricole) ?

La valeur des parcelles 2347, 2349 et 8544, secteur des Vergers à Bramois, (soit les parcelles de la Ville hors les surfaces dévolues à la voirie et à la meunière) sont aujourd'hui comptabilisées au patrimoine financier à hauteur de Frs. 3'956'410.55

La CEU note la valeur foncière élevée de ces parcelles et espère que cela pourra être compensée par la valeur financière des parcelles nouvellement affectées « aux îles ».

La CEU rend tout de même attentif le conseil général de cette valeur et des impacts financiers futurs concernant cette modification et se demande dans quel exercice comptable cette perte sera portée.

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes :

- La CEU soulève la pertinence de la présentation des 2 messages (Vergers et les îles) simultanément et dès lors cela permet d'avoir une vision globale du développement stratégique de la Ville.
- Le maintien de la césure verte entre Champsec et Bramois est très importante et souligne la cohérence du développement territorial dans son application pratique.
- La CEU relève tout de même la perte pour le secteur de Bramois de ces zones mixtes pour son développement futur. Elle espère que la Ville n'oubliera pas ce village pour un développement mixte et en maintenant une certaine cohérence.

La Commission a accepté le projet de modification partielle du PAZ-RCCZ dans le secteur « des Vergers » à l'unanimité des 11 présents.

Sion, le 12 novembre 2018

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Gérard Varone



Président

Alain Turatti



Rapporteur

Liste des présences :

Nom	5 novembre 18	12 novembre 18
Gérard Varone	X	X
Alain Turatti	X	X
Bastian Collet	X	X
Mathieu Gachnang	-	X
Gilles Fellay	X	X
Sophie Trabacchi	X	X
Marco Marquis	-	X
Jean-Daniel Rouiller	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	-	X
Jean-Claude Hirt	X	X
Gérard Rossier	X	X

Document de travail à l'usage du Conseil général